



## Stage de 3ème 2023 - 2024 : convention en bas de l'article

publié le 10/08/2023 - mis à jour le 27/08/2023

ça se prépare aujourd'hui !

---

A mesdames et messieurs les parents d'élèves de 4ème,

Dans le cadre du Parcours Avenir, votre enfant est appelé à effectuer un stage en entreprise lors de son année de 3ème.

La période fixée est la semaine du 20 au 25 novembre 2023 (5 jours).

La question du stage sera abordée en vie de classe avec les professeurs principaux d'ici la fin de l'année scolaire.

Au vu des difficultés qui peuvent exister, nous vous invitons à commencer les démarches auprès des lieux de stage potentiels et vous joignons à cet effet copie de la convention.

Cordialement,

Document joint

 [convention\\_stage\\_3eme\\_2023\\_2024](#) (PDF de 235.7 ko)



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.